



COMMUNIQUÉ

lundi 22 décembre 2025

Conseil d'administration du lundi 22 décembre 2025

Vote du budget préliminaire 2026 et poursuite du plan de transformation initié dès 2025

Le Conseil d'administration de France Galop s'est réuni ce jour sous la présidence de Guillaume de Saint-Seine pour approuver à l'unanimité le budget préliminaire 2026 qui couvre le premier trimestre 2026. Il a également examiné la trajectoire des charges de France Galop pour l'année pleine 2026. Le budget définitif sera présenté au Comité et soumis au vote du Conseil d'Administration après adoption par les instances du PMU de son budget définitif et de son plan 2026-2030.

Les grandes lignes d'un budget rigoureux pour 2026

Le budget préliminaire de France Galop, pour son exercice 2026, prend en compte le budget préliminaire du PMU voté à l'unanimité lors du Conseil d'administration du 18 décembre et qui sera réexaminé à la fin du premier trimestre 2026 afin d'intégrer les nouvelles priorités stratégiques de la nouvelle direction générale.

Pour rappel, dès le premier semestre 2025, France Galop avait anticipé une baisse sévère de la contribution du PMU en présentant une série de mesures, approuvées par le Conseil d'administration en mai 2025. Dans ce cadre, une baisse de 7 % des encouragements avait été actée pour application dès le second semestre 2025, l'objectif pour le plan 2026/2030 étant de ne pas aller au-delà afin de ne pas enrayer la compétitivité de la filière française du Galop.

Pour rappel, plusieurs pistes de réduction des charges de France Galop ont ainsi été étudiées courant 2025 et seront poursuivies en 2026, notamment :

- Amélioration de son organisation et optimisation des frais de fonctionnement, dans laquelle s'inscrit l'annonce, début novembre, d'un plan de départs volontaires en cours de négociation ;
- Mutualisation des activités de France Galop et des entités partenaires afin de réduire les frais généraux.

Au total, l'impact de l'ensemble des mesures mises en œuvre et de celles prévues en 2026, mobilisant toutes les composantes de l'écosystème — acteurs des courses, entités transverses (Equidia, FNCH, Afasec, GTHP), sites de France Galop et des sociétés régionales, ainsi que les collaborateurs — permet une réduction globale des charges de fonctionnement de France Galop de plus de 30 M€, soit un recul de 7 %.

Malgré ces efforts importants et dans l'attente, à l'issue du premier trimestre 2026, du budget annuel et du plan 2026/2030 du PMU qui devrait afficher une contribution nette à la filière en baisse sensible, France Galop anticipe un exercice 2026 en net déficit qui va conduire à mettre en œuvre de nouvelles mesures d'optimisation des coûts de fonctionnement de France Galop et de l'Institution comme évoqué ci-dessus.

Amplifier les succès du plan « Ambition 2030 » pour remettre les courses dans le cœur des Français

Dans ce contexte de maîtrise renforcée des charges, le Conseil d'administration de France Galop a réaffirmé sa volonté de préserver des investissements ciblés, indispensables au soutien de la croissance et de l'attractivité des courses, et donc à leur pérennité.

En parallèle des mesures de réduction des charges de fonctionnement, France Galop poursuit le déploiement de son plan stratégique « Ambition 2030 », dont l'objectif est de replacer les courses au cœur de la société française, d'en renforcer l'attractivité et de moderniser l'expérience proposée au public, aux propriétaires et aux partenaires.

Les premiers résultats observés en 2025, tant en matière de fréquentation (+7 % en 2025 avec 435 000 spectateurs sur les hippodromes de France Galop) que d'image et de notoriété avec des initiatives marquantes telles que les « Chevaux dans la Ville », place de la Concorde à Paris (primés lors du Grand Prix 2025 Sport Business), l'arrivée de nouveaux sponsors tels que Cygames pour le Grand Prix de Paris, ont validé sans attendre la pertinence de cette stratégie lancée en 2025. Ils démontrent que des investissements ciblés, menés avec rigueur et responsabilité, constituent un levier essentiel de reconquête des publics et de développement.

Pour Guillaume de Saint-Seine, Président de France Galop : « *Cette étape importante d'approbation du budget préliminaire par les membres du Conseil d'administration de France Galop confère aux équipes un cap à suivre et des obligations à tenir, dans un cadre structurel contraint par la baisse de la contribution du PMU. Je souhaite remercier les acteurs des courses, propriétaires, éleveurs, entraîneurs et l'ensemble des socio-professionnels pour les efforts consentis tout au long de cette. Je salue également l'engagement des collaborateurs de France Galop qui ont réussi à poser les premiers jalons du plan de transformation avec succès cette année.* »